

GEVELOT
Société anonyme au capital de 31 838 310 Euros
Siège social à Levallois Perret (Hauts de Seine)
6 boulevard Bineau
562 088 542 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la société Gévelot sont avisés qu'ils sont convoqués le jeudi 13 juin 2013 à 11 heures au siège social, 6 boulevard Bineau à Levallois-Perret (Hauts de Seine),

en Assemblée Générale Mixte annuelle, en vue de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2012,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux et Consolidés de cet exercice,
- Examen et approbation des Comptes Sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Examen et approbation des Comptes Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation des Conventions visées à L'Article L.225-38 du Code de Commerce,
- Affectation des résultats de l'exercice 2012,
- Administrateurs,
- Quitus aux Administrateurs,
- Autorisation d'un nouveau Programme de Rachat d'Actions,
- Pouvoirs,
- Questions diverses

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} Résolutions)

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler les Actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de Programmes de Rachat d'Actions
- Examen d'un projet de Résolutions visant à proroger l'âge limite pour exercer les fonctions d'Administrateur (Article 13 des Statuts)
- Examen d'un projet de Résolutions visant à proroger l'âge limite pour exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration (Article 15 des Statuts)
- Examen d'un projet de Résolutions visant à proroger l'âge limite pour exercer les fonctions de Directeur Général (Article 18bis des Statuts)

Les propriétaires d'Actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours au moins avant la date de ladite Assemblée.

Les propriétaires d'Actions au porteur devront au plus tard trois jours avant ladite Assemblée, avoir déposé au Siège Social de la Société, une attestation de participation établie par l'Etablissement Financier ou l'Intermédiaire habilité qui assure la tenue de leur compte titres.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes seront adressés à tout Actionnaire qui en fera la demande auprès de la Société. La Société fera droit à toute demande déposée ou reçue au Siège Social au moins six jours avant la date de la réunion.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, auquel cas il en serait fait mention au moyen d'une nouvelle insertion.

Le Conseil d'Administration